

Québec, le 30 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 juin 2015, le député de Bertrand déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de mettre en place un programme de stérilisation accessible et efficace ouvert aux subventions, tout en interdisant la vente ou l'adoption d'animaux non stérilisés afin de diminuer le taux de fertilité des chats.

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités sont habilitées à adopter des règlements en matière de nuisance et de sécurité. Ces pouvoirs généraux leur permettent notamment d'adopter une réglementation rendant obligatoire la stérilisation des chats. Un certain nombre d'entre elles a d'ailleurs procédé en ce sens. Les pouvoirs en ce domaine leur ont été confiés compte tenu que l'importance de la problématique de surpopulation animale est susceptible de varier au plan territorial, ce qui en fait un enjeu de portée locale plutôt que nationale. Elles sont donc en meilleure position que le gouvernement pour assurer une gestion efficace et adaptée à leur contexte.

Cela dit, au plan national, le Québec s'est doté d'une Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux à laquelle près de 80 organismes participent à sa mise en œuvre. Coordonnée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Stratégie prévoit notamment la mise en place d'un groupe de travail sur le bien être des animaux de compagnie. La problématique de surpopulation animale pourrait être abordée par ce dernier. Les municipalités pourraient y être invitées pour l'occasion afin de discuter, le cas échéant, des outils pouvant être mis en œuvre afin de sensibiliser les populations locales à la stérilisation des chats.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


PIERRE MOREAU

c.c. Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.